

Règlement intérieur du gîte

La location débute à 16h00 le jour de l'arrivée et se termine à 11h00 le jour du départ .

La résidence est non fumeur

Dans le cas où le nombre d'accueillis dépasse la capacité indiquée dans l'accord préalable, nous nous réservons le droit de demander un supplément ou de refuser.

Un état des lieux sera effectué et conclu au début ainsi qu'à la fin du contrat de location, date à laquelle sera restitué le dépôt de garantie au locataire. Si des dégradations sont constatées dans l'état des lieux de sortie, le propriétaire est en droit de retenir une partie du dépôt de garantie, déduction faite des réparations collectives, le dit dépôt sera restitué au plus tard 2 mois à compter de l'état des lieux de sortie. Le propriétaire doit fournir les justificatifs des sommes retenues sur le dépôt de garantie.

L'utilisation de la cheminée est soumise à l'accord du propriétaire. Une attestation d'assurance responsabilité civile sera exigée à l'entrée dans le gîte.

Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes majeures les accompagnant.

Le logement est propre à l'arrivée, il sera rendu de même au départ des locataires. Une close tarifée peut être étendue au contrat de location afin de s'y substituer lors de l'état des lieux.

La location comprend la literie (drap housse et taie d'oreiller) et le linge de toilette.

les animaux de compagnie sont acceptés avec un supplément défini par la tarification.